

DAJI/2019/Décision/Prix/02

Décision portant validation de l'attribution du
prix pour la cérémonie de remise de diplômes
du département LOCI (FEG)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 14
décembre 2018,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvée l'attribution de jeux de société Concept aux étudiants majors de promotion du
département Logistique, Organisation, Commerce International (LOCI) désignés ci-dessous :

- 1- Maëlys DE FILIPPO
- 2- Anne-Laure NOHARET-KOENIG
- 3- Guillaume BAUSSANT

Article 2 :

Le montant de ces prix, d'une valeur de 90 euros TTC, est prélevé sur le centre financier 9170LO
de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne,
de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 janvier 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

